

Chargé de projets

Le chargé de projets met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement, d'aménagement et de redynamisation.

Le métier

Le chargé de projets est relativement autonome dans l'organisation des activités, dans le cadre des orientations stratégiques de la collectivité. Il travaille en bureau et est fréquemment amené à se déplacer sur le territoire. Ses horaires sont irréguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations du service public, il doit être disponible. C'est une force de proposition.

Les activités

- Mettre en œuvre des politiques décidées par l'Assemblée Départementale
- Piloter et animer des programmes d'intervention de la collectivité
- Mettre en œuvre des outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs
- Porter et instruire des projets
- Gérer administrativement et budgétairement le service

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'attaché territorial, d'ingénieur territorial, de rédacteur territorial ou de technicien supérieur territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME